

Département de la Corse du Sud - Arrondissement d'Ajaccio-Sartène  
Canton des Deux-Sorru  
COMMUNE DE VICO



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
14 Février 2020

N° 2020-010

<i>De conseillers en exercice</i>	13
<i>De présents</i>	11
<i>De votants</i>	13

**Objet :** Réalisation d'un bâtiment communal à Sagone : Attribution du lot n°1

L'an deux mil vingt, le quatorze février.

Le Conseil municipal de la Commune de Vico étant assemblé en Session Ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de M. le Maire, COLONNA François,

**Etaient présents :** Sabine CASCIO, Louis CIANELLI, François COLONNA, Benoit FIESCHI, Jean-Pierre FONDEVILLE, Pierre KALPAKIS, Annie MARCHESI, Dominique OTTOBRINI, Tatiana PIACENTINI, Marie-Claire RAFFAELLI, Mario ZANNIER

**Procurations :** Catherine CAVIGLIOLI à Tatiana PIACENTINI, Jean-Dominique PAOLI à Mario ZANNIER,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un membre du conseil en qualité de secrétaire, Madame Tatiana PIACENTINI.

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-4 et L.2113-7,

Le Maire rappelle qu'une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour la passation du marché pour la réalisation d'un bâtiment communal à Sagone. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le Corse-Matin du 27/07/2019, et a été dématérialisé sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) le 25/07/2020 et a été publié aussi au BOAMP du 27/07/2020. La date de réception des offres a été fixé au lundi 16 septembre 2019 à 16h. Le dossier de la consultation était téléchargeable gratuitement sur cette même plateforme.

Suite à l'appel public à concurrence, 21 plis concernant les 12 lots ont été reçus avant le 16 septembre 2019 à 16 heures.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le jeudi 19 septembre 2019 à 16 heures, en présence de Monsieur le Maire, des membres de la Commission d'Appel d'Offre. Les offres ont été remises au maître d'œuvre, Monsieur Madotto Paul-Etienne pour analyse.

Après analyse des offres initiales, les entreprises des lots n° 1, 4, 6, 7, 8, 9, 10 ont été consultés afin de procéder à la négociation, conformément à l'article 21 du Règlement de Consultation.

Il a été demandé à ces dernières de revoir et de remettre leur nouvelle offre avant le 18 octobre 2019 à 12 heures.

Le jeudi 24 Octobre 2019, la commission s'est réunie et a ouvert les plis de négociation. Ces derniers ont été transmis au maître d'œuvre pour analyse.

Concernant le lot n°1, sur les 4 entreprises ayant répondu initialement, seulement 2 ont proposé des offres à l'issue cette négociation, compte tenu de l'analyse, le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise NATALI.

Le Maire présente l'analyse des offres aux membres du Conseil Municipal.

Identification de l'entreprise	Prix 40 %	Valeur technique 45 %	Délais d'exécution 15 %	Montant HT de l'offre	Note totale	Classement
Alfonsi Frères	1,49	4,50	0,75	327 226,00 €	6,74	2
Entreprise Natali	4,00	4,50	1,50	121 499,60 €	10,00	1
Féraud	1,81	4,03	0,75	267 977,80 €	6.50	3
SLTP	Offre retirée par l'entreprise suite à une erreur sur les quantités					

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'attribuer le marché pour la réalisation d'un bâtiment communal à Sagone à l'entreprise NATALI pour un montant HT de 121 499,60 € (cent vingt et un mille quatre cent quatre vingt dix neuf euros et soixante centimes),
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché.

Ainsi fait et délibéré les Jours, Mois et An que dessus.

**Nota :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 21 février 2020.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 février 2020.

Le Maire

